

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

## AMENDEMENT

N ° CF29

présenté par  
M. Breton, Mme Dalloz et M. Hetzel

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.